



IMMIGRATION Canada

Regroupement familial

**Parrainage d'un époux,
d'un conjoint de fait,
d'un partenaire
conjugal ou d'un
enfant à charge, qui
réside hors du Canada**

**Partie 3 :
Directives propres au
bureau des visas**

**Arménie, Bélarus, Bulgarie,
Estonie, Géorgie, Lettonie,
Lituanie, Moldova, Pologne,
Roumanie, Russie et Ukraine**



Table des matières

Appendice A - Liste de contrôle

Appendice B - Certificats de police et attestations d'absence de casier judiciaire

Appendice C - Spécifications pour photographies

Appendice D - Instructions médicales

Ce guide est produit gratuitement par
Citoyenneté et Immigration Canada et ne
doit pas être vendu aux requérants.

This guide is also available in English

Appendice A

Liste de contrôle - Immigrant

Rassemblez tous les documents de la liste qui sont appropriés dans votre situation. Cochez-les (☑) sur la liste et joignez cette dernière à vos documents (avec un trombone). Envoyez les originaux de vos formulaires de demande d'immigration (voir 1 à 5 plus bas) et des certificats de police. N'envoyez que des photocopies de tous vos autres documents, sauf indication contraire. Si vos documents ne sont ni en français ni en anglais, envoyez une traduction légalisée (certifiée) avec une copie des documents originaux.

| | | |
|---|--|--------------------------|
| FORMULAIRES D'IMMIGRATION | | |
| Assurez-vous d'avoir bien répondu à toutes les questions et d'avoir signé les formulaires. Lorsque les formulaires sont remplis, envoyez-les à votre répondant avec tous les documents à l'appui. | | |
| 1 | Demande de résidence permanente. — Ce formulaire est rempli par vous, le demandeur principal. | <input type="checkbox"/> |
| 2 | Annexe 1 — Vous-même et chacun des membres de votre famille âgés de 18 ans et plus devez remplir votre propre copie de l'Annexe 1 — Antécédents/Déclaration. | <input type="checkbox"/> |
| 3 | Renseignements additionnels sur la famille — Vous-même et chacun des membres de votre famille de 18 ans et plus devez remplir votre propre copie du formulaire. | <input type="checkbox"/> |
| 4 | Questionnaire de l'époux, du conjoint de fait ou du partenaire conjugal — Si votre répondant est votre époux, conjoint de fait ou partenaire conjugal, remplissez le questionnaire. | <input type="checkbox"/> |
| 5 | Recours aux services d'un représentant — Si vous voulez que nous fassions affaire avec un représentant qui agira en votre nom, assurez-vous de remplir et signer le formulaire <i>Recours aux services d'un représentant</i> (IMM 5476). | <input type="checkbox"/> |
| 6 | DOCUMENTS D'IDENTITÉ ET D'ÉTAT CIVIL Vous devez fournir les cartes d'identité nationales, les certificats de naissance, les certificats de baptême ou autres documents officiels confirmant les liens de parenté (y compris toutes les pages des registres de ménage) pour vous et chacun des membres de votre famille. Si vous êtes marié, vous devez fournir un certificat de mariage. Si vous êtes divorcé, vous devez inclure les certificats de divorce définitifs; si vous êtes séparé, inclure un certificat de séparation. Si votre mariage a été annulé, vous devez inclure une copie de l'annulation. Les ressortissants polonais doivent fournir une copie intégrale recto-verso de leur certificat de naissance et de ceux de chaque membre de leur famille. Si mariés, ils doivent aussi fournir une copie intégrale recto-verso de leur certificat de mariage civil. Un certificat de mariage religieux polonais n'est pas considéré comme une preuve de mariage. Si votre ex-époux ou ex-conjoint de fait est décédé, vous devez inclure le certificat de décès de votre époux ou conjoint de fait. Une photocopie du certificat de citoyenneté ou du visa d'immigrant de tout membre de la famille qui a le statut de citoyen canadien ou de résident permanent du Canada. Si vous êtes engagé dans une relation conjugale (conjoint de fait ou partenaire conjugal), fournissez la preuve de cette union. | <input type="checkbox"/> |
| 7 | RENSEIGNEMENTS SUR LES ENFANTS Si vos enfants sont adoptés, vous devez inclure tous les documents liés à l'adoption et, si l'adoption a été sanctionnée conformément au droit coutumier et non par un tribunal, les preuves de la cérémonie d'adoption, par exemple, des photos. Si vous êtes séparé ou divorcé, vous devez fournir la preuve que vous avez la garde des enfants, que vous avez respecté toutes les obligations liées aux ententes de garde, et que les enfants sont libres de déménager au Canada. Si vos enfants sont âgés de 22 ans ou plus et que vous voulez qu'ils vous accompagnent, vous devez, pour chacun de ces enfants, prouver soit - qu'il est engagé activement dans des études à temps plein (lettre d'établissement d'enseignement, certificat scolaire, diplôme, grade, relevé de notes, bulletin, copie de la liste des inscriptions, carte d'identité d'étudiant,), soit - qu'il a des antécédents médicaux qui l'empêchent de subvenir à ses besoins et que ces enfants dépendent depuis avant l'âge de 22 ans du soutien financier de l'un ou l'autre de ses parents. | <input type="checkbox"/> |

| | | |
|--|---|--------------------------|
| 8 | TITRES DE VOYAGE ET PASSEPORTS | <input type="checkbox"/> |
| <p>Les passeports ou les titres de voyage pour vous-même, votre époux ou conjoint de fait et les enfants à votre charge. Veuillez inclure seulement les copies des pages où figurent le numéro de passeport, les dates de délivrance et d'expiration, votre photo, vos nom et prénom, la date et le lieu de naissance. Si vous résidez dans un pays différent de celui de votre nationalité, vous devez inclure une copie de votre visa ou permis de résidence pour le pays que vous habitez actuellement. Veuillez noter que tous les immigrants potentiels doivent être en possession d'un passeport ordinaire en cours de validité. Les passeports diplomatique, officiel ou d'affaires publiques ne sont pas valables pour demander la résidence permanente au Canada. Les ressortissants russes doivent joindre une copie de leurs passeports si ces derniers sont disponibles au moment de la présentation de leur demande.</p> | | |
| 9 | PREUVE DE LIENS DE PARENTÉ AVEC LE RÉPONDANT | <input type="checkbox"/> |
| <p>Si vous êtes parrainé par votre parent, vous devez fournir une preuve de ce lien, par exemple un certificat de naissance, un certificat de baptême ou tout autre document officiel où figure le nom de vos parents.</p> <p>Si vous êtes parrainé par votre époux, votre conjoint de fait ou votre partenaire conjugal, vous devez envoyer une preuve du lien qui vous unit à votre répondant comme des photos de mariage ou une preuve que vous êtes des conjoints de fait, des lettres adressées à vous et à votre répondant, des factures de téléphone montrant des communications entre vous et votre répondant, des photos de famille. Nota : ne placez pas vos photos dans des classeurs, albums, cadres ou autres accessoires de rangement. N'envoyez pas de vidéodisques (DVD) ou de bandes vidéo ni de cartes de souhaits musicales ou autres documents semblables renfermant des pièces mécaniques ou électroniques.</p> <p>La preuve des visites que vous a rendues votre répondant, comme des billets d'avion, des cartes d'embarquement, des copies des pages du passeport de votre répondant avec les timbres d'entrée et de sortie du pays.</p> <p>Si vous êtes un partenaire conjugal, fournissez la preuve que votre relation est authentique et active et qu'elle a existé pendant au moins 12 mois avant la date de votre demande. Fournissez également des détails sur l'évolution de votre relation et produisez au moins deux déclarations solennelles de personnes au courant de votre relation et pouvant attester l'authenticité et la continuation de celle-ci.</p> | | |
| 10 | CERTIFICATS DE POLICE ET ATTESTATIONS D'ABSENCE DE CASIER JUDICIAIRE | <input type="checkbox"/> |
| <p>Les certificats de police ou attestations d'absence de casier judiciaire pour chaque pays (y compris les républiques de l'ancienne URSS) où vous et tout membre de votre famille ayant 18 ans ou plus avez résidé six mois ou plus, depuis l'âge de 18 ans. Vous devez joindre les originaux. Se reporter à l'appendice B pour des renseignements supplémentaires.</p> | | |
| 11 | PREUVE DE L'EXAMEN MÉDICAL | <input type="checkbox"/> |
| <p>Joignez les copies 2 du Rapport médical- Section A signées et remises par le médecin désigné à chacun des membres de votre famille lors de l'examen médical. Veuillez vous reporter à l'appendice D pour des précisions supplémentaires.</p> | | |
| 12 | PHOTOS | <input type="checkbox"/> |
| <p>Joignez une série de huit (8) photos récentes de vous-même et de chacun des membres de votre famille. Conformez-vous aux directives de votre guide (voir Photos dans la section sur la façon de remplir la Demande de résidence permanente au Canada) et à celles de l'appendice C, Spécifications pour photographies.</p> | | |
| 13 | AUTRES DOCUMENTS À L'APPUI : REGISTRE DE TRAVAIL | <input type="checkbox"/> |
| <p>Les ressortissants de l'ancienne URSS doivent inclure leur livret de travail et celui de leur conjoint ou conjoint de fait (qui n'est pas le répondant) et les enfants à charge de 18 ans ou plus. Des lettres de référence de leur employeur(s) non incluses dans leur livret, sont aussi requises. Votre copie doit être légalisée et sa traduction en français ou en anglais doit être certifiée.</p> | | |

Placez tous les documents dans une enveloppe et envoyez le tout à votre répondant.

Appendice B

Certificats de police ou attestations d'absence de casier judiciaire

Lorsque vous demandez un certificat de police, vous devez fournir, pour chaque personne, les documents suivants :

- une demande de certificat de police ou d'attestation d'absence de casier judiciaire dûment remplie (reportez-vous à la lettre type ci-jointe. Vous pouvez faire des photocopies de cette lettre pour chaque personne qui doit présenter une lettre ou un formulaire). Vous trouverez aussi ci-dessous des instructions plus précises selon votre pays d'origine.
- tout formulaire supplémentaire d'un pays qui figure au deuxième tableau de la section sur les **exigences sécuritaires** dans le *Guide de l'immigrant*, au besoin.
- les empreintes digitales, au besoin.

Les certificats vous seront envoyés directement. Si vous avez du mal à obtenir un certificat dans un des pays où vous avez vécu pendant six mois ou plus après avoir atteint l'âge de 18 ans, avisez-en votre répondant le plus rapidement possible. Joignez une explication écrite à votre demande et une lettre originale des autorités policières confirmant qu'elles ne délivreront pas de certificat.

Les certificats de police sont valides pour une période d'un an à compter de la date de délivrance. Si la durée de validité de vos certificats de police expire pendant le traitement de votre demande, vous devrez fournir des certificats à jour avant qu'un visa ne vous soit délivré.

Adresses et directives pour chaque pays

| | |
|-----------------|--|
| ARMÉNIE | Les personnes résidant en Arménie doivent s'adresser au bureau de la milice de leur localité. Les certificats de police sont délivrés par Centre d'information principal à la demande des bureaux locaux de la milice. Les personnes résidant à l'extérieur de l'Arménie doivent s'adresser au Service consulaire de l'ambassade d'Arménie la plus proche. |
| BULGARIE | Les citoyens bulgares peuvent obtenir un certificat de police de la Bulgarie. Ils doivent en faire la demande en personne au tribunal régional de la localité où ils sont inscrits. Il faut présenter son certificat de naissance et une pièce d'identité. |
| CANADA | Les demandeurs qui habitent en Pologne n'ont pas besoin d'obtenir les empreintes digitales et le certificat de police de la GRC. Toutefois, dans certains cas, ces documents sont exigés. L'ambassade communiquera avec vous personnellement pour vous donner des instructions précises sur la façon de procéder, le cas échéant. Les demandeurs qui habitent dans d'autres pays (qui n'ont pas été mentionnés ci-dessus) doivent se rendre dans un poste de police local pour faire prendre leurs empreintes digitales et ensuite les envoyer à la GRC à l'adresse ci-dessous. Veuillez inclure une lettre comprenant les renseignements suivants : nom et prénom (y compris le nom de jeune fille et, s'il y a lieu, le nom écrit selon la graphie originale — en arabe, en chinois ou autre), le sexe, la date et le lieu de naissance, la nationalité et toutes les adresses (accompagnées de dates précises) au cours de votre séjour au Canada. Vous devez mentionner dans votre lettre que vous demandez à immigrer au Canada. Vous pouvez utiliser le modèle ci-joint. Les demandeurs qui habitent maintenant au Canada de façon temporaire doivent se rendre dans un poste de police local pour faire prendre toutes leurs empreintes digitales, puis les |

| | |
|-------------------------------------|---|
| <p>CANADA (suite)</p> | <p>envoyer à la GRC à l'adresse qui suit accompagnée des renseignements mentionnés dans le paragraphe précédent.</p> <p>GRC/RCMP Service de l'identification/Identification Services 1200, promenade Vanier Ottawa (Ontario) K1A 0R2 Canada</p> <p>Pour plus d'information, visitez : www.rcmp-grc.gc.ca</p> |
| <p>ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE</p> | <p>Tous les demandeurs de plus de 18 ans qui ont résidé aux États-Unis pendant six mois ou plus doivent obtenir une attestation d'absence de casier judiciaire du FBI.</p> <p>L'adresse du FBI est :</p> <p>FBI, Criminal Justice Information Services Division (CJIS Division), SCU, Mod D-2, 1000 Custer Hollow Road, Clarksburg, WV 26306 États-Unis</p> |
| <p>MOLDOVA</p> | <p>Veillez communiquer avec le ministère de l'Intérieur ou le service de police de votre localité pour obtenir un certificat de police ou une attestation d'absence de casier judiciaire.</p> |
| <p>POLOGNE</p> | <p>Personnes résidant en Pologne : Le certificat de police polonais (appelé « Zapytanie o Karalnosć ») est délivré sur demande par le Service central de classement des dossiers des personnes reconnues coupables, à Varsovie. Les requérants doivent présenter un formulaire de demande officiel, accompagné d'une lettre de l'Ambassade indiquant la raison pour laquelle le document est requis, et acquitter les frais d'administration. Le formulaire officiel ainsi que la lettre d'accompagnement ne vous seront envoyés qu'après que l'Ambassade aura reçu votre demande remplie. N'utilisez pas la lettre ci-jointe.</p> <p>Personnes résidant à l'extérieur de la Pologne : Vous devez communiquer avec la mission polonaise la plus proche pour obtenir les formulaires et acquitter les frais imposés pour le traitement des demandes de certificat de police.</p> |
| <p>ROUMANIE</p> | <p>Citoyen roumain résidant en Roumanie : Tout citoyen roumain peut obtenir un certificat de police de la Roumanie. Vous devez en faire la demande en personne au poste de police de la localité où vous êtes inscrit(e). Il vous faudra présenter une pièce d'identité, un timbre fiscal d'une valeur de 2 000 lei ainsi que votre demande. Les certificats de police sont délivrés dans un délai de 15 jours ouvrables pour les personnes nées dans la ville où elles résident et dans un délai de 30 jours pour les personnes nées dans une autre ville.</p> <p>Les citoyens roumains résidant à l'extérieur de la Roumanie et les non-ressortissants : Vous pouvez envoyer votre demande à l'ambassade ou au consulat de la Roumanie le plus près, ou encore en Roumanie au :</p> <p>Inspectoratul General al Politiei Sos. Stefan cel Mare nr. 13-15 Bucarest téléphone : 40-21-210-2525</p> |
| <p>RUSSIE</p> | <p>Les résidents de la Russie doivent présenter leur demande en personne ou par l'entremise d'un représentant autorisé au Centre d'information auprès du Ministère des Affaires intérieures, au Département général des Affaires intérieures (GUVD) ou au Département des Affaires intérieures (UVD) de leur ville ou région de résidence. Les certificats doivent être délivrés avec le formulaire standard désigné par le Ministère des Affaires intérieures.</p> <p>Les personnes qui vivent à l'extérieur de la Russie doivent présenter leur demande à la section consulaire de l'ambassade de Russie la plus proche dans leur pays de résidence. Présentez la lettre en russe ci-jointe lorsque vous soumettez votre demande de certificat de police.</p> |
| <p>UKRAINE</p> | <p>Pour obtenir un certificat de police, des instructions rédigées en ukrainien seront envoyés plus tard à ceux qui résident en Ukraine. N'utilisez pas la lettre ci-jointe.</p> |



Demande de certificat de police ou d'attestation d'absence de casier judiciaire et autorisation de communiquer des renseignements

À l'intention des autorités policières et des services compétents :

Citoyenneté et Immigration Canada exige de la personne dont le nom figure ci-dessous qu'elle obtienne un certificat de police **original** de tous les pays où elle a vécu pendant six mois ou plus dans les 10 dernières années. (Cette exigence ne s'applique qu'au pays où la personne a vécu **après avoir atteint l'âge de 18 ans.**) Le demandeur a fourni, dans l'encadré ci-dessous, des précisions qui pourraient vous aider à traiter la demande et il a également signé le formulaire vous autorisant à nous communiquer ces renseignements.

Veillez envoyer le certificat de police directement **au demandeur**. Si vous ne pouvez pas fournir de certificat ou d'attestation, veuillez en informer le demandeur par écrit. Merci.

| | | | | | | | |
|--|-------|------|-------|--------------------------|-------------------|------|---|
| Nom de famille | | | | Prénom(s) | | | |
| Autre(s) nom(s) de famille (nom de jeune fille, nom de mariage précédent) | | | | | | | |
| Nom en caractères d'origine (p. ex.e, en persan, arabe chinois, etc.) | | | | | | | |
| Date de naissance | | Jour | Mois | Année | Lieu de naissance | | Sexe <input type="checkbox"/> Homme <input type="checkbox"/> Femme |
| Citoyenneté | | | | | | | |
| Adresse actuelle (numéro, rue, ville, province, État, code postal, pays) | | | | | | | |
| De | | À | | Adresse résidentielle en | | | |
| Mois | Année | Mois | Année | (nom du pays) | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| J'autorise les autorités policières ou les services compétents du pays ou de l'État susnommé à communiquer aux autorités canadiennes de l'Immigration des précisions sur toute condamnation antérieure au criminel qui pourrait exister. | | | | | | | |
| Signature du demandeur | | | | Date | | | |
| | | | | Jour | | Mois | |
| | | | | Année | | | |



CANADIAN EMBASSY

AMBASSADE DU CANADA

Visa Section
23 Starokonyushenny Pereulok
Moscow 119002 Russia

Service des visas
23, Starokonyushenny Pereulok
Moscou 119002 Russie

Tel: +7 (095)105-6070 Fax: +7 (095) 105-6090
Web Site: <http://www.cic.gc.ca>

ЗАПРОС ДЛЯ ПОЛУЧЕНИЯ СПРАВКИ ИЗ МИЛИЦИИ

Уважаемый господин/госпожа,

Это касается Вашего заявления в Канадское посольство на въезд в Канаду.

Посольство Канады настоящим требует, чтобы Вы предоставили справки из милиции **из всех стран и всех республик бывшего Советского Союза**, где Вы или любой член Вашей семьи проживали в течение 6 месяцев и более с восемнадцатилетнего возраста.

В справке должно быть указано, привлекались ли вы или нет когда-нибудь к суду или были осуждены за какое-либо уголовное преступление. Посольством принимаются только **оригиналы** справок при наличии даты выдачи и подписи, заверенной гербовой печатью. Справки выдаются бесплатно. Заверенный перевод справок на английский или французский языки обязателен. Справки Посольством не возвращаются.

Чтобы сдать или выслать справку из милиции в Посольство, необходимо указать на справке номер Вашего дела. Если Вам назначено собеседование, принесите справку с собой. Если Вы только собираетесь обращаться в Канадское Посольство, то справки из милиции нужно сдать одновременно с анкетой при подаче заявления на въезд в Канаду. Справки действительны в течение одного года.

АРМЕНИЯ: Лицам, проживающим на территории Армении, следует обращаться в местное отделение милиции. Справки выдаются Главным Информационным Центром по запросам из местных отделений милиции.

Лица, проживающие за пределами Армении, должны обращаться в Консульский Отдел ближайшего Посольства Армении.

КАЗАХСТАН: Лица, проживающие на территории Казахстана и за его пределами, должны обращаться в областной Центр Правовой Статистики и Информации при Генеральной прокуратуре. Заявления должны быть поданы в письменном виде с копиями паспортов или иных документов, удостоверяющих личность.

КЫРГЫЗСТАН: Лицам, проживающим на территории Кыргызстана, необходимо обращаться в Главный Информационный Центр при Министерстве Внутренних Дел Кыргызстана, ул. Фрунзе, дом 469, г.Бишкек, 720040, или в Консульскую Службу Министерства Иностранных Дел Кыргызстана, ул. Раззакова, дом 59, г.Бишкек. Телефон для справок: (996-312) 22-73-04.

Лица, проживающие за пределами Кыргызстана, должны обращаться в Консульский Отдел ближайшего Посольства Кыргызстана.

РОССИЯ: Лица, проживающие на территории Российской Федерации, должны подавать заявления на личном приеме или через уполномоченных Вами лиц при наличии доверенности в Информационный Центр при Министерстве Внутренних Дел, ГУВД или УВД по месту жительства. Посольством принимаются справки, выданные только на стандартных бланках в соответствии с инструкциями МВД от января 2002 года.

Лица, проживающие за пределами Российской Федерации, должны обращаться в Консульский Отдел ближайшего Посольства Российской Федерации.

ТАДЖИКИСТАН: Лица, проживающие на территории Таджикистана, должны обращаться в отделение милиции по месту жительства.

Лица, проживающие за пределами Таджикистана, должны обращаться в Консульский Отдел ближайшего Посольства Таджикистана.

УЗБЕКИСТАН: Лица, проживающие на территории Узбекистана, должны обращаться в Информационный Центр при Министерстве Внутренних Дел, ул. Раджаби, дом 1, Ташкент, 700029. Телефон (998-71) 139-7397.

Лица, проживающие за пределами Узбекистана, должны обращаться в Консульский Отдел ближайшего Посольства Узбекистана.

Appendice C

Spécifications pour photographies

Notes au demandeur

APPORTEZ CECI CHEZ LE PHOTOGRAPHE

- Les photographies requises pour l'immigration **sont différentes** des photos passeport.
- Assurez-vous de fournir le nombre de photographies spécifié dans la **Liste de contrôle**.

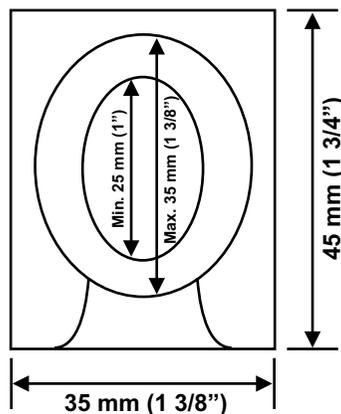
Notes au photographe

Les photographies doivent :

- montrer une vue de face complète de la tête et des épaules, la figure étant centrée au centre de la photo;
- avoir un **arrière-plan uni, blanc**;
- être identiques (en noir et blanc ou couleur), reproduites à partir du même négatif sans retouches ou exposées en même temps par image composite ou chambre multi-objectifs.

Les photographies doivent :

- mesurer entre 25 mm et 35 mm du menton au sommet de la tête;
- avoir 35 mm x 45 mm de dimension finie.



Appendice D

Instructions médicales

Les instructions ci-dessous ne s'appliquent qu'aux personnes

- qui sont membres de la catégorie du regroupement familial, plus précisément l'**époux**, le **conjoint de fait**, le **partenaire conjugal** ou l'**enfant à charge** du répondant et dont la demande de résidence permanente est traitée dans un bureau canadien des visas;
- qui sont des membres de leur famille.

Si vous n'êtes pas l'une des personnes désignées ci-dessus, **NE** remplissez **PAS** ce formulaire. Si vous le faites, les résultats de votre examen médical ne seront pas valides et vous aurez à subir de nouveau cet examen, en plus d'acquitter les frais qui l'accompagnent. Si vous êtes citoyen ou résident permanent du Canada, vous n'êtes pas tenus de subir l'examen médical.

Si vous êtes l'une des personnes désignées ci-dessus, vous-même et chacun des membres de votre famille, s'il y a lieu, devez remplir votre propre copie de cette feuille d'instructions. Faites suffisamment de photocopies pour répondre à vos besoins, avant de commencer à remplir les cases ci-dessous.

1. Personne à examiner

Nom de famille

Prénom(s)

Date de naissance

| | | |
|------|------|-------|
| Jour | Mois | Année |
| / | / | |

Pays de naissance

Sexe Homme Femme

Lien avec le répondant

Époux Partenaire conjugal
 Conjoint de fait Enfant à charge

Adresse*

Numéro de téléphone

2. Demandeur principal, si différent de la personne en 1.

Nom de famille

Prénom(s)

Date de naissance

| | | |
|------|------|-------|
| Jour | Mois | Année |
| / | / | |

Adresse*

3. Bureau des visas chargé de traiter le dossier

*Si vous résidez en Chine, il importe que vous donniez votre adresse tant en pinyin qu'en français pour nous permettre de communiquer avec vous si nous avons besoin de renseignements médicaux supplémentaires.

Prenez un rendez-vous avec l'un des médecins (appelés aussi médecins désignés — MD) figurant sur la liste jointe. Le MD aura besoin de l'Appendice D pour remplir les formulaires médicaux voulus pour vous-même et tous les membres de votre famille tenus de subir l'examen médical. L'un de ces formulaires, le *Rapport médical — Section A* (IMM 1017 DCF), servira à joindre le dossier médical au dossier d'immigration.

Lorsque les membres de votre famille (s'il y a lieu) ou vous-même vous présentez à votre examen médical, ayez sur vous le présent formulaire dûment rempli pour chaque personne. Si vous ne l'avez pas sur vous ou si les cases de l'Appendice D ne sont pas bien remplies, le MD ne sera pas en mesure de remplir le formulaire IMM 1017 DCF et notre Bureau médical régional (BMR) ne pourra pas étudier les résultats de votre examen médical, ce qui empêchera le traitement de votre demande.

Si vous remettez, pour vous-même et pour chacun des membres de votre famille, un Appendice D bien rempli, le MD remplira alors les formulaires médicaux voulus et les enverra à notre BMR.

Le MD vous remettra la seconde copie du formulaire IMM 1017 DCF attestant que vous avez bien subi l'examen. Vous devrez envoyer cette copie à votre répondant avec votre demande d'immigration. Ce formulaire est très important pour que nous puissions joindre votre dossier médical au dossier de l'immigration. Aucune photocopie n'est acceptée. Si vous la perdez, vous ne pourrez en obtenir un duplicata; vous serez obligé de subir de nouveau l'examen médical et d'acquitter les frais qui l'accompagnent.

La personne examinée par le médecin ou, si cette personne est un mineur, l'un des deux parents ou le tuteur pourrait se voir demander de signer le formulaire IMM 1017 DCF.

En plus de l'Appendice D, les membres de votre famille et vous-même devez vous assurer d'avoir ce qui suit sur vous :

- votre passeport et celui de chaque membre de votre famille (s'il y a lieu), plus une photocopie de la page des données biographiques de chaque passeport. Si l'un des passeports n'est pas à votre disposition, ayez sur vous une pièce d'identité officielle comportant la photographie et la date de naissance de la personne en question;
- les paires de lunettes ou les lentilles cornéennes de chaque membre de la famille, si vous en portez;
- tous les rapports médicaux antérieurs, s'il y a lieu. Vous devez mentionner au médecin examinateur toute maladie, tout problème médical présent ou passé, et lui fournir toutes les pièces à l'appui, tels des bilans de santé, des traitements, des ordonnances, etc.;
- cinq photos récentes, prises dans les six mois précédant la date de l'examen, et, s'il y a lieu⁽¹⁾, un négatif de vous-même et des membres de votre famille (voir l'Appendice C pour les spécifications concernant les photos).

⁽¹⁾ Les personnes vivant au Bhoutan, en Inde, au Nepal, au Pakistan, aux Philippines, au Sri Lanka et au Vietnam doivent fournir un négatif en plus des cinq photos.

Nous ferons l'examen de vos résultats médicaux pour déterminer s'il y aurait une raison médicale quelconque qui vous empêcherait, vous ou les membres de votre famille, à immigrer au Canada.

Le MD vous demandera, à vous-même et aux membres de votre famille, de remplir et de signer, en sa présence, votre propre copie du Rapport médical — Section B (formulaire IMM 5419). Il procédera ensuite à l'examen, lequel comprend : un examen physique complet de chaque membre de la famille; une radiographie pulmonaire et un rapport du radiologue pour chaque membre âgé de 11 ans ou plus; une analyse du sang pour chaque membre âgé de 15 ans ou plus; une analyse d'urine pour chaque membre âgé de 5 ans ou plus; une analyse de la séropositivité au sida pour chaque membre âgé de 15 ans ou plus, ainsi que pour tout enfant ayant eu une transfusion de sang ou de produits du sang, ou qui aurait une mère séropositive.

Si vos résultats médicaux sont satisfaisants, ils sont valides pour une durée d'un an à compter de la date d'examen. En conséquence, vous devriez vous arranger pour que la date de votre examen médical précède d'aussi près que possible la date où vous enverrez votre demande d'immigration à votre répondant.

Si le traitement de votre demande de résidence permanente est retardé et que nous ne pouvons rendre une décision concernant celle-ci avant que vos examens médicaux ne soient périmés, il vous faudra subir de nouveau l'examen médical.

LISTE DES MÉDECINS DÉSIGNÉS (MD)

<http://www.cic.gc.ca/francais/contacts/medecins.html>